ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cycles

Question écrite n° 116915

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la question de la présence d'un dispositif d'éclairage permanent sur les vélos de série. En effet, la loi oblige les constructeurs à fabriquer des vélos assortis d'une lumière mais il s'agit en général d'un éclairage amovible, le plus souvent « à pile ». Or de nombreux accidents seraient évités si les vélos étaient dotés d'un éclairage qui puisse fonctionner en permanence. En engageant une campagne de généralisation des éclairages fixes sur les cadres de vélo, en concertation avec les industriels, ainsi qu'une campagne de sensibilisation pour inciter les cyclistes à utiliser cette méthode simple de prévention des accidents, la sécurité passive des vélos serait améliorée. Il lui demande ainsi quelles sont les intentions du Gouvernement pour renforcer la sécurité des cyclistes sur la route.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 116915
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9286
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)